



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2019

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÉGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Repas des aînés</u>	9	0	0	La commission « Festivités/Cérémonies s'est réunie pour préparer le repas annuel des « Aînés » qui aura lieu le 10 Février prochain. Elle propose au Conseil les conditions suivantes : - invitation par la Municipalité des habitants de Réauville de 61 ans et plus, avec leur conjoint, - au vu des propositions de repas des traiteurs, retenir une formule de repas traiteur à 18 € (au lieu de 15 € en 2018), comprenant l'installation du nappage, du couvert et le dressage des assiettes et un menu avec café et pain inclus. A ces frais s'ajoutent les boissons fournies par la Municipalité, - les adhérents du club du 3 ^{ème} âge de Réauville non résidents sont également conviés à ce repas moyennant une participation financière de 23 € par personne. Le Conseil accepte à l'unanimité l'ensemble des conditions décrites ci-dessus.
<u>Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes</u>	9	0	0	A la demande de la commission « Biens communaux », le bureau d'Architectes ARMAND-COUTELIER a présenté un nouveau projet de réhabilitation de la salle des fêtes, réduit à la création d'une salle des associations et d'un appartement, sans niveau supérieur. Madame le Maire présente le projet : un appartement pour handicapé d'environ 91 m ² et une salle communale d'environ 53 m ² . Le prix estimé à ce niveau d'étude (Avant-Projet Sommaire) est de 247.000 € HT (au lieu de 500.000 € HT pour le 1 ^{er} projet).



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes (suite)</u>				Le Conseil accepte à l'unanimité le nouveau projet de réhabilitation de la salle des fêtes, sur la base de 247.000 € HT et demande à Madame le Maire de faire un dossier de demandes de subventions auprès des organismes concernés.
<u>Aménagement de la rue de l'Eglise</u>	9	0	0	Le projet d'aménagement de la rue de l'Eglise sur le tronçon allant de la place de l'Eglise à la rue du Couraud est finalisé. Il s'agit de rétrécir la rue en créant un trottoir pour piétons, une sortie des résidences riveraines plus sécurisée et de réduire la vitesse des véhicules traversant le village. Les travaux incluent le traitement de l'écoulement des eaux pluviales. Le devis de la société SO.RO.DI est de 27.467 € HT. Le Conseil est favorable à l'unanimité à la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de l'église, à hauteur de 27.467 € HT.
<u>Prolongation de la mise à disposition d'un agent par la Maison de retraite de Grignan</u>	9	0	0	Depuis 2003, la Maison de Retraite de Grignan met à la disposition de la mairie de Réauville un agent pour assurer l'activité de secrétariat et de comptabilité. La convention de mise à disposition arrive à échéance le 7 mars 2019 et il est proposé de maintenir la mise à disposition de l'agent à nouveau pour 3 ans. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le poste d'agent mis à disposition par la Maison de Retraite de Grignan et de signer une nouvelle convention prenant effet au 8 mars 2019, pour une durée de 36 mois.

La séance est levée à 19h15

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 1^{er} avril 2019** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE